

Province de Québec.
Municipalité de Barraute.
Comté d'Abitibi.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, mercredi vingt-neuvième jour du mois d'Août deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Yvan Roy, maire.

Sont présents les conseillers municipaux: MM. Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Mme Manon Plante.

Membre du conseil absent : Les conseillers municipaux M. Dave Bourque et Mme Sylvie Goyette.

Le directeur général, M. Alain Therrien est aussi présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général – secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2018-0829-179

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Il est proposé par M. Marc Hardy secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que le Conseil municipal approuve les états financiers de la Municipalité de Barraute et le rapport du Vérificateur pour l'année 2017. Le tout tel que présenté par Monsieur Daniel Tétreault, CPA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période réservée à cet effet.

2018-0829-180

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général | Sec. trésorier